

Baillone/Me le 5 Août 1972

Le ^SPréfet de Baillone/Me
à

M. Georges Varlet
92 route Nationale
La Capelle la Baillone

Objet : Enregistrement d'une déclaration relative à l'association

"Association Sportive du Football Capellois"

Vous m'avez adressé une demande de déclaration pour l'association susvisée.

La réglementation en vigueur prévoit que cette déclaration doit, à peine de nullité, être rendue publique dans le délai d'un mois à la diligence des dirigeants de l'association par l'insertion d'un extrait au « Journal officiel ».

Pour vous permettre d'effectuer cette publicité, je vous transmets ci-joint un imprimé contenant toutes les indications nécessaires.

Vous voudrez bien me retourner cet imprimé (en utilisant la lettre de transmission) après l'avoir rempli et signé, **dans la quinzaine** au plus tard de la réception de la présente lettre.

Les justificatifs que vous demanderez ainsi que la facture du montant des frais d'insertion vous seront adressés par la Direction des Journaux officiels.

Pour le Sous-Préfet
L'Attaché délégué



A.M. BROGNARD

Numéro
3397
Montant
déclarée